

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Ouverture de la séance extraordinaire du 27 août 2014 à laquelle les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, est aussi présente.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du 27 août 2014, débutant à 19 heures et procède à la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Ladite séance est convoquée par Monsieur le maire, pour le point suivant, à savoir :

- Clinique médicale

270-08-2014

CLINIQUE MÉDICALE – ADJUDICATION DE CONTRAT

ATTENU QUE via l'adoption de la résolution 151-05-2014, l'appel d'offres relatif aux rénovations de la clinique médicale avait été lancé par invitation et ce, de façon à offrir le contrat en priorité aux entrepreneurs locaux;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été déposée dans les délais impartis;

ATTENDU QUE via l'adoption de la résolution 244-07-2014, l'appel d'offres a été lancé via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, le tout en conformité avec les normes prévues aux articles 934 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, et analysée conforme par le comité, le soumissionnaire étant la firme Construction Gilles Paquette Ltée, au montant de 211 068,81 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Stéphane Roy;
Appuyé par Étienne St-Louis;
et unanimement résolu que le contrat de rénovation de la clinique médicale soit octroyé à la compagnie Constructions Gilles Paquette Ltée, au montant de 211 068,81 \$, taxes incluses.

Il est de plus résolu de mandater Madame Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, d'approprier le montant de 100 000 \$, provenant du surplus libre de l'exercice financier en cours.

ADOPTÉE

271-08-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stéphane Roy;
Appuyé par Robert Pelletier;
et unanimement résolu que la présente séance soit levée. M. le maire, Stéphane Roy lève la séance à 19h20.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Stéphane Roy, maire